

## DEC152220DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Dominique Guillemaud-Mueller, directrice adjointe scientifique à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC105348DAJ du 6 janvier 2011 portant nomination de Mme Dominique Guillemaud-Mueller aux fonctions de directrice adjointe scientifique à l'IN2P3 ;

**Vu** le projet de convention portant création du laboratoire international associé « *Collaboration Scientifique RouManie – FrAnce* » (LIA COSMA) conclu entre l'Université de Bordeaux, l'Université Paris-Sud, l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, l'Université Caen Basse-Normandie, l'Université de Strasbourg, le grand accélérateur national d'ions lourds (GANIL), *the Institutul national de Cercetare-dezvoltare pentru Fizicasi Inginerie Nucleara Horia Hulubei* (IFIN-HH) et le CNRS ;

### DECIDE :

**Art.1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à Mme Dominique Guillemaud-Mueller, directrice adjointe scientifique à l'IN2P3, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention portant création du LIA COSMA conclue entre l'Université de Bordeaux, l'Université Paris-Sud, l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, l'Université Caen Basse-Normandie, l'Université de Strasbourg, le GANIL, l'IFIN-HH et le CNRS.

**Art.2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

Fait à Paris, le 14 octobre 2015